

Le Conseil d'Administration a le plaisir de vous convier à l'Assemblée générale qui se déroulera à l'Auditorium du Musée des Beaux-Arts, Le Château - 14000 CAEN

Samedi 30 avril 2022 à 9h45

Café d'accueil et enregistrement Galerie Mancel à partir de 8h30

Chers adhérents, chers amis,

Cette Assemblée Générale, qui réunira les membres à jour de leur cotisation, est une nouvelle fois organisée en région avec l'appui de la délégation du Calvados. Elle sera l'occasion de faire le bilan de 2021 et de vous présenter les projets de 2022.

Votre présence est un soutien pour les équipes bénévoles.

Je me réjouis de ce moment de partage et vous adresse mes plus chaleureuses salutations.

Gilles ALGLAVE, Président

ORDRE DU JOUR

Conformément à l'article 8 des statuts, l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 30 avril 2022 est le suivant :

- 1) Rapport moral sur l'exercice 2021
- 2) Rapport financier sur l'exercice 2021
- 3) Barème des adhésions et abonnements pour 2023
- 4) Budget 2022
- 5) Ratification de trois administrateurs cooptés

VOTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES

Résolution n° 1 : Approbation du rapport moral 2021

Résolution n° 2 : Approbation des comptes annuels 2021

2 A - Rapport financier

2 B - Comptes (bilan, compte de résultat)

2 C - Affectation du résultat au poste "fonds de réserve"

Résolution n° 3 : Adhésion et abonnement pour 2023 : augmentation de 1 € de l'abonnement

Résolution n° 4 : Approbation du budget 2022

Résolution n° 5 : Ratification de trois administrateurs cooptés

5A - Xavier LEMÉE

5B - Marie-Laurence MALLARD

5C - Martin MALLARD

Pour faciliter l'organisation de l'Assemblée Générale et assister aux événements complémentaires du samedi après-midi et du dimanche, découvrez le programme complet sur le site www.maisons-paysannes.org et inscrivez-vous au plus vite en ligne ici :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScuqqwb1qiUeTNS2jtXDEvRLxZgO9H4JAY4KCJLctYsulXiUA/viewform?usp=sf_link

Pour tous renseignements concernant l'organisation : mpf.calvados@gmail.com

MODALITÉS DE VOTE ET POUVOIR

VOTE DES RÉOLUTIONS

Si vous assistez à l'AG, vous voterez sur place ; n'envoyez donc pas de pouvoir.-

Si vous n'assistez pas à l'AG :

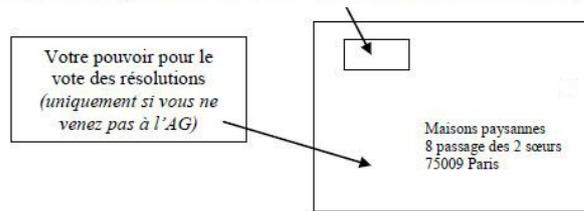
envoyez de préférence votre pouvoir par mail à caen2022@maisons-paysannes.org

OU

adressez-le par la poste à Maisons paysannes de France avant le 23 avril

8, passage des Deux-Sœurs (42, rue du Faubourg-Montmartre), 75009 Paris.

Important : indiquez ici votre numéro d'adhérent et vos nom/prénom(s)



Assurez-vous que l'adhérent à qui vous donnez votre pouvoir est à jour de cotisation et sera bien présent à l'Assemblée Générale.

ADHÉRENT 1

POUVOIR POUR LE VOTE DES RÉOLUTIONS A RETOURNER AVANT LE 23 AVRIL 2022

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2022 de MAISONS PAYSANNES DE FRANCE

Je, soussigné(e) _____ membre de Maisons Paysannes de France, à jour de ma cotisation, donne pouvoir à **M./Mme (*)** _____ pour voter les résolutions en mon nom, au cours de l'Assemblée Générale.

Fait à _____ le __ / __ / 2022

Signature (précédée de la mention « Bon pour pouvoir »)

Mon n° d'adhérent _____

***Tout pouvoir non attribué est considéré comme NUL**

ADHÉRENT 2 (si adhésion couple, chaque membre remplit et adresse son pouvoir)

POUVOIR POUR LE VOTE DES RESOLUTIONS A RETOURNER AVANT LE 23 AVRIL 2022

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2022 de MAISONS PAYSANNES DE FRANCE

Je, soussigné(e) _____ membre de Maisons Paysannes de France, à jour de ma cotisation, donne pouvoir à **M./Mme (*)** _____ pour voter les résolutions en mon nom, au cours de l'Assemblée Générale.

Fait à _____ le __ / __ / 2022

Signature (précédée de la mention « Bon pour pouvoir »)

Mon n° d'adhérent _____

***Tout pouvoir non attribué sera considéré comme NUL**

Nouveaux administrateurs cooptés

Le Conseil a été heureux de coopter ces adhérents de très longue date dont un lauréat de notre concours, une ancienne déléguée et un jeune expert passionné, autant connaisseur du bâti monumental que du patrimoine vernaculaire.

Xavier LEMÉE pour un mandat de quatre ans

Membre depuis plus de 35 ans de la Délégation de l'Orne, je me suis consacré avec mon épouse à la sauvegarde d'un bâti rural situé à Cuissai dans l'Orne, pour lequel le Prix René Fontaine Patrimoine et Architecture nous a été remis en octobre dernier.

Je souhaite pour les années qui viennent, mettre une partie de mon temps à la disposition de l'association nationale MPF.

Juriste de formation et à mes heures perdues attaché à la transmission des savoir-faire dans l'intérêt de la défense de notre patrimoine bâti, je pense pouvoir soutenir les nombreuses missions de l'association MPF au sein du conseil d'administration.

Mon attrait pour la communication m'inclinerait à proposer de développer la visibilité de l'association MPF tant auprès des médias que des collectivités territoriales et œuvrer pour que l'association soit de plus en plus reconnue comme un partenaire incontournable.

Marie Laurence MALLARD en remplacement d'un administrateur démissionnaire, pour un mandat d'un an

Marie-Laurence Mallard, mariée, 3 enfants. J'ai adhéré à MPF au tout début des années 80 lorsque nous avons restauré une petite chaumière en Normandie, prix René Fontaine 1986. Je suis alors devenue bénévole au siège parisien, rédactrice un temps à la revue dans laquelle j'ai écrit des articles et membre du conseil d'administration dont j'ai fait partie de nombreuses années. Je suis restée 3 ans déléguée de l'Orne, avant de devenir correspondante pour l'Ouest du département, où j'ai effectué un grand nombre de "service conseils" - ma passion - auprès des adhérents.

Négociatrice dans le notariat dans les années 2000 après notre départ pour la Normandie, j'ai été formée à l'expertise immobilière il y a une vingtaine d'années. L'expert du notariat de l'époque avait mené avec MPF un travail intéressant : nous avons créé un cadre méthodologique et un outil destinés à apprécier la valeur vénale des maisons anciennes et leurs éléments architecturaux remarquables (article dans la revue en 2001). L'idée était aussi de convaincre les notaires de joindre aux actes de vente un descriptif (facultatif) présentant l'intérêt architectural des maisons vendues.

Martin MALLARD pour un mandat de quatre ans

Après avoir suivi tout jeune, avec mes parents, les visites de Maisons Paysannes de l'Orne et avoir participé aux restaurations successives des maisons paysannes familiales, je suis devenu architecte, puis architecte du patrimoine. J'ai été collaborateur de l'architecte en chef des monuments historiques Christophe Amiot dans l'Orne et la Sarthe. Je suis actuellement directeur de projet dans un groupement d'architectes en chef des monuments historiques. Membre du groupe de réflexion sur l'architecture contemporaine entre 2008 et 2011, je suis prêt aujourd'hui à porter mon regard de spécialiste au sein du conseil d'administration de Maisons Paysannes de France. Je m'intéresse en particulier aux techniques de construction anciennes et aux aspects réglementaires de la protection du patrimoine.